

Le 5 août 2016

Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Objet : consultation pré-budgétaire 2017

Je suis heureux de présenter au nom des entreprises membres de BIOTECCanada au Comité permanent des finances de la Chambre des communes le point de vue et les recommandations de l'industrie dans le cadre des consultations relatives au budget fédéral 2017. L'industrie canadienne des biotechnologies est sensible à la présente occasion de contribuer aux consultations menées par le Comité des finances en vue du budget fédéral.

BIOTECCanada désigne l'association professionnelle nationale qui représente l'industrie canadienne des biotechnologies. Les 230 entreprises qui font partie de BIOTECCanada reflètent l'écosystème biotechnologique canadien vaste et varié, s'étendant à travers le pays, et comprenant des universités et instituts de recherche reconnus mondialement, des PME, des entrepreneurs, et des acteurs multinationaux d'envergure qui sont tous soutenus par une main-d'œuvre très qualifiée et instruite. Tous comptes faits, l'écosystème biotechnologique canadien représente une force économique qui place le Canada de façon avantageuse pour réussir à concurrencer la bioéconomie mondiale en émergence. En s'appuyant sur cette toile de fond, le mémoire de l'industrie présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires est axé sur l'objectif n° 2 des consultations du Comité qui se lit comme suit :

« Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes [...] à atteindre leurs objectifs d'expansion, d'innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays? »

Le budget 2017 et l'élaboration du Programme d'innovation du Canada au niveau fédéral arrivent à un moment important pour l'industrie canadienne des biotechnologies dans la mesure où il s'appuie sur l'expertise établie en matière d'entrepreneuriat et de commercialisation des innovations biotechnologiques en santé, en agriculture et dans les secteurs industriels et tirer profit de la demande mondiale croissante des solutions apportées par les biotechnologies. La population mondiale approchant rapidement le seuil des neuf milliards de personnes, il existe un impératif social à élaborer des solutions qui permettent de répondre aux défis en matière d'alimentation et de soins d'une population croissante et d'une planète subissant cette croissance substantielle en même temps que la croissance économique correspondante. Le fait de satisfaire cet impératif social offre au secteur canadien des biotechnologies et aux solutions qu'il représente une occasion économique d'envergure. De manière importante pour le Canada, le secteur des biotechnologies développe les innovations qui accompagneront la transformation des industries fondamentales telles que les industries d'exploitation minière, de foresterie, d'hydrocarbures, de fabrication, et d'agriculture qui doivent toutefois demeurer concurrentielles dans la bioéconomie mondiale.

Au Forum économique mondial de Davos, le premier ministre Trudeau a reconnu l'existence d'une occasion économique d'envergure lorsqu'il a remarqué que le secteur biotechnologique canadien représentait un catalyseur important pour la croissance et la diversification économiques du pays. Cependant, le Canada n'est pas le seul pays à reconnaître l'existence de cette occasion mondiale en plein essor. D'autres pays agissent rapidement pour tirer profit du potentiel économique considérable offert par l'innovation biotechnologique. De ce fait, le Canada doit tenir le rythme. En reconnaissant ce défi, l'industrie fait un bon accueil à l'élaboration à l'échelle fédérale du *Programme d'innovation du Canada* et aux priorités particulières déterminées dans le cadre des consultations budgétaires de 2017, dans la mesure où ces deux éléments reflètent l'objectif commun qui consiste à s'appuyer sur les innovations canadiennes pour créer des entreprises canadiennes concurrentielles à l'échelle mondiale qui soutiendront des emplois à forte valeur et piloteront des innovations supplémentaires.

Dans ce contexte, le budget fédéral 2017 représente une occasion importante et immédiate de déterminer les domaines dans lesquels le gouvernement et l'industrie peuvent travailler de concert à la préservation du rôle de chef de file du Canada et à la diversification de son économie. Bien qu'il incombe à l'industrie la responsabilité de sa

compétitivité globale, le gouvernement joue un rôle central dans l'établissement des « conditions propices » en vue de la réussite de l'industrie. Particulièrement en ce qui concerne l'industrie biotechnologique du Canada, ce sont les conditions propices posées par le gouvernement qui contribuent souvent à attirer les investissements nécessaires pour encourager la recherche et développement en matière de biotechnologies. En tant que telle, l'industrie recommande dans le cadre du budget fédéral les deux objectifs englobants suivants qui favoriseront la croissance et l'augmentation de la compétitivité du secteur canadien des biotechnologies :

I. Soutenir l'attraction de capitaux d'investissement

Les capitaux d'investissement représentent l'élément vital permettant la réussite de la recherche et de l'innovation. Les investissements sont extrêmement mobiles; ils sont réalisés là où la sécurité et le rendement sont les plus élevés. À l'heure où d'autres pays mettent en œuvre des initiatives destinées à attirer des capitaux d'investissement, le Canada doit en faire autant. En fin de compte, si le Canada n'attire pas de capitaux d'investissement, l'innovation qui est souvent mobile suivra l'investissement en emportant avec elle les avantages économiques liés à sa commercialisation. Les programmes d'investissement tels que ceux offerts par la Banque de développement du Canada, Technologies du développement durable du Canada, et le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) représentent des facteurs clés pour les jeunes entreprises biotechnologiques recherchant des investisseurs et capitaux internationaux. Par conséquent, le Canada doit poursuivre son appui à ces programmes afin de retenir les innovations pour des fins de commercialisation et récolter les retombées économiques correspondantes.

Cependant, les sciences de la vie constituent une forme unique d'investissement. Le profil de risque et le calendrier liés à l'élaboration d'une nouvelle thérapie biologique ou d'une innovation biotechnologique industrielle, environnementale et agricole sont plus complexes et longs que la plupart des autres types d'investissements liés à l'innovation (p. ex., les TI). C'est pourquoi l'innovation en matière de biotechnologies comprend un bassin spécialisé d'investisseurs possédant une expertise et une compréhension unique de la science et des risques associés à la commercialisation. De ce fait, l'industrie recommande que le budget reconnaisse les exigences uniques au secteur et fournisse les mesures qui permettent d'encourager les investissements particuliers dans les sciences de la vie.

i) Augmenter et accélérer l'accès aux capitaux d'investissement en sciences de la vie

Depuis 2013, le Plan d'action sur le capital de risque a mis 350 millions de dollars à disposition afin de soutenir l'établissement de fonds de grande échelle dirigés par le secteur privé. Une petite part du Plan d'action sur le capital de risque a été mise de côté pour les sciences de la vie. Ces fonds viennent tout juste d'être alloués au secteur des biotechnologies et investis dans celui-ci, mais se révèlent tout de même très prometteurs par rapport à leur rôle de guide dans la commercialisation des entreprises et l'attraction d'investissements supplémentaires au Canada. Il importe que cet élan soit conservé en engageant des ressources financières supplémentaires afin de refinancer le Plan d'action sur le capital de risque et veiller à ce que les biotechnologies et les sciences de la vie aient accès aux financements.

Recommandation n° 1 :

Reconstituer le capital du fonds du Plan d'action fédéral sur le capital de risque grâce à une attribution plus importante que prévu dans le Plan original destiné aux sciences de la vie. Ces fonds dédiés doivent comprendre à la fois le financement des investissements du fonds et une enveloppe augmentée destinée à l'investissement dans un fonds de capital-risque direct pour les sciences de la vie.

Recommandation n° 2 :

Le gouvernement fédéral doit apporter un financement de démarrage pour un fonds de capital-risque direct pour les sciences de la vie. Le fonds peut être inspiré du fonds pour les sciences de la vie Yozma en Israël qui a amorti un engagement du gouvernement s'élevant à un maximum de 100 millions de dollars au sein d'un fonds dépassant un milliard de dollars. Ce fonds a rassemblé des investissements provenant d'entreprises pharmaceutiques multinationales et d'investisseurs institutionnels. Un investissement similaire effectué par le gouvernement dans un fonds dédié aux sciences de la vie au Canada améliorerait considérablement le bassin d'investissement dans les

sciences de la vie au pays et attirerait d'autres investisseurs (p. ex., des investisseurs institutionnels) dans le secteur.

ii) Soutenir l'expansion des entreprises canadiennes

Un certain nombre de territoires ont mis en place des mesures fiscales particulières pour soutenir la croissance des jeunes entreprises en fournissant des taux d'imposition réduits sur les revenus tirés d'une activité commerciale liée à la propriété intellectuelle d'une entreprise. Les mesures « Knowledge Development Box » en Irlande, ou « Innovation Box » aux Pays-Bas offrent de bons modèles pour le Canada. Une initiative similaire apporterait un complément à la capacité solide du Canada en ce qui a trait à la recherche et développement en matière de biotechnologies, et en augmenterait la compétitivité en attirant et conservant des patrimoines de propriété intellectuelle grâce à la promotion du développement commercial de la propriété intellectuelle au Canada. Une telle initiative apporterait un soutien de taille aux jeunes entreprises pour s'installer et se développer au Canada.

Recommandation n° 3 :

Instaurer une mesure dite « Innovation Box » dans le but de fournir des mesures favorisant la croissance des entreprises et la commercialisation de la propriété intellectuelle au Canada.

II. Poursuivre le programme gouvernemental de soutien à la commercialisation des biotechnologies.

Le passage d'une innovation du stade de la découverte à celui de la commercialisation peut souvent représenter l'une des transitions les plus difficiles pour un entrepreneur ou une entreprise de biotechnologies. Plusieurs programmes ou mesures gouvernementales existants (p. ex., le Programme d'aide à la recherche industrielle [PARI]; les programmes de Technologies du développement durable du Canada au ministère des Ressources naturelles; MITACS; les programmes « Cultivons l'avenir »; le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental [RS-DE]) ont grandement contribué à la réduction des risques et au soutien de l'innovation en matière de biotechnologies à travers cette phase de commercialisation initiale. De ce fait, l'industrie appuie l'entretien des programmes de RS-DE et le PARI avec une portée élargie afin que ces programmes profitent davantage aux sciences de la vie et aux biotechnologies.

i) Améliorer le programme de recherche scientifique et développement expérimental (RS-DE)

Le programme fédéral de RS-DE a représenté un avantage concurrentiel de taille pour de nombreuses jeunes entreprises de biotechnologies dont la recherche et développement scientifiques constituait la principale activité « commerciale ». Cependant, à l'heure actuelle, seules les entreprises dont le siège social se trouve au Canada sont admissibles aux crédits d'impôt pour la RS-DE. La restriction actuelle de ce programme en termes d'emplacement de l'entreprise constitue un obstacle direct et immédiat pour attirer des activités de recherche et développement menées par des entreprises non canadiennes qui pourraient étendre leurs activités au Canada. Cette restriction a aussi provoqué le départ d'une certaine expertise et de certains investissements. Le programme de RS-DE vise à encourager les investissements en recherche et développement au Canada sans tenir compte du pays d'origine de l'entreprise ou de l'investisseur. En fin de compte, les retombées positives pour l'écosystème canadien d'un accroissement des activités de recherche et développement réalisées par des entreprises non canadiennes amélioreront significativement l'innovation au Canada de manière plus large.

Recommandation n° 4 :

Le programme de RS-DE doit être élargi dans le sens de la reconnaissance des activités de recherche et développement entreprises au Canada par des entreprises ou investisseurs dont le siège social se trouve à l'extérieur du pays.

ii) Rétablir l'Enquête sur l'utilisation et le développement de la biotechnologie de Statistique Canada.

Pour placer le Canada en tant que chef de file mondial en innovation, l'existence d'outils permettant de mesurer les progrès et la croissance du secteur est indispensable. Statistique Canada a conduit jusqu'en 2005 l'Enquête sur l'utilisation et le développement de la biotechnologie. Cette enquête apportait des renseignements qui se rapportaient aux principales caractéristiques des entreprises élaborant des processus et produits axés sur les biotechnologies à travers l'ensemble des secteurs, notamment la santé, l'agriculture, les bioproduits, la production industrielle, l'énergie durable et la gestion des ressources. L'Enquête a été menée pour la dernière fois en 2005. La perte de ces données et analyses essentielles a enlevé au Canada la capacité d'assurer le suivi de données chiffrables concurrentielles à l'échelle mondiale permettant de mesurer la bioéconomie (il faut noter que cela singularise le Canada parmi les pays du G7 et de l'OCDE). De ce fait, le Canada ne peut pas surveiller les points de repère de la chaîne de valeur pour les biotechnologies innovantes à portée transformatrice provenant de la recherche en laboratoire au moyen de produits orientés par le marché mondial. Cela place le Canada dans une position défavorable par rapport aux collaborateurs et concurrents internationaux au sein de la bioéconomie mondiale.

Avant d'être supprimée, l'Enquête était soutenue par les ministères fédéraux directement concernés, à savoir Industrie Canada, Agriculture Canada, le Conseil national de recherches, les Instituts de recherche en santé du Canada, Ressources naturelles Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada et Environnement Canada. Ce soutien interministériel a promu l'harmonie en matière de politiques et programmes tout en rendant possibles des mesures de la croissance économique, de l'efficacité de la réglementation, de l'adoption des programmes, de l'attraction d'investissements, des exigences en matière de capacité en ressources humaines et de compétitivité mondiale.

Recommandation n° 5 :

Le gouvernement doit collaborer avec l'industrie dans le but de réinstaurer l'Enquête sur l'utilisation et le développement de la biotechnologie de Statistique Canada.

Reconnaissant le rôle important que le Comité joue dans l'élaboration du budget fédéral, l'industrie félicite le gouvernement et le ministère des Finances d'avoir consulté les parties prenantes au cours de la préparation du budget 2016. L'industrie a accueilli plus spécifiquement de manière très favorable la décision du gouvernement de ne pas modifier le traitement fiscal des options sur titres. Pour les jeunes entreprises biotechnologiques (et dans bien d'autres secteurs comportant des PME), les options sur titres représentent un outil essentiel leur permettant d'attirer des talents canadiens et internationaux de premier plan. En l'absence de ressources financières nécessaires pour rémunérer directement les employés, de nombreuses jeunes entreprises dans le secteur utilisent les options sur titres pour récompenser les risques pris par les employés. Un taux d'imposition favorable sur les options sur titres constitue un outil fondamental de rémunération pour de jeunes entreprises en démarrage qui se trouvent en situation réellement désavantageuse par rapport à leur concurrence internationale, notamment par rapport aux entreprises installées aux États-Unis.

Une fois encore, l'industrie apprécie grandement l'occasion de pouvoir apporter sa contribution au processus d'élaboration du budget fédéral 2016 et accueillerait très favorablement la possibilité de prendre part aux audiences prébudgétaires du Comité à l'automne.

Sincèrement



Andrew Casey
Président directeur général